

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Réunion publique

Convocation légale du 10 Septembre 2026

Lieu : Salle du Conseil

Heure de début : 20h28

Heure de fin : 22h08

Conseillers présents :

M. Jacques MATHIEU, M. Hervé FOREST, Mme Christine THEVENON-COLUSSA, M. Logan MATHIOT,

M Emmanuel PIERSON, M Gaétan SIMONIN, Mme Elodie NIVILLE, Mme Cyrielle JACQUEMET, Mme Océane BERTRAND, M Bernard CHENOT, M Pascal LOEFFLER, Mme Virginie GRAND,

Formant la majorité des membres en exercice

Conseillers absents : Mme Maria BANNEROT, Mme Laurette CLAUDE, M Valentin BOSSY

Procurations :

Mme Maria BANNEROT donne procuration à Mme Christine THEVENON-COLUSSA

Mme Laurette CLAUDE donne procuration à Mme Elodie NIVILLE

M Valentin BOSSY donne procuration à Mr Jacques MATHIEU

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par **Mme Océane BERTRAND** nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est énoncé :

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du Mardi 07 Juillet 2026
2. Subvention à l'association CPTS
3. Approbation du devis INCIPIT AD EXPLICIT pour la restauration du Tableau d'honneur
4. Acquisition Parcelles ZM6 – ZM 59 - ZM 60 – Lieu dit La Vieux Pré
5. Demande de subvention auprès du dispositif Sylv' ACCTES pour la réalisation de travaux sylvicoles
6. Choix du prestataire pour l'installation d'un système de climatisation et attribution du marché
7. Modification de l'adresse de la mairie et transfert du bureau de vote
8. Destination des coupes forestières 2027
9. Adoption du rapport de gestion exercice 2025 SPL X DEMAT
10. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
11. Renouvellement de la convention quadriennale CTJEP – Territoire Nord Toulinois Familles Rurales



Informations

- Transfert pouvoir de police spéciale à la CC2T (Publicité extérieure)
- Demande de subvention AEIM
- Pass jeunes – Participation communale?
- Informations Eglise / Bâtiment Socio-culturel
- Devis MMD pour réfection du pont Ruelle Racheuse
- Charges Loyer – Logements Rue de la Cure
- Diverses démarches pour Bâtiment Mairie – MAM
- Rapport d'activité 2025 CC2T
- Emplois jeunes prochaines vacances
- Mise à jour Inventaire (Ex: logements séniors)
- Démarches en cours LOSANGE / ORANGE
- Commission travaux du 30 Septembre 2027 (Perspectives 2027)
- Suite visite Lieutenant BAYETTE SDIS
- Devis en cours – Route de BOUVRON et Route de la Charme
- Réunions publiques : Cimetière le 07 Octobre 2026 à 20h00
Traversée du village le 19 Octobre 2026 à 20h00
- Prochains conseils municipaux : Jeudi 22 Octobre 2026 à 20h00
Mardi 15 Décembre 2026 à 20h00

1. DCM 2026.073 - Adoption du procès-verbal Conseil Municipal du Mardi 07 Juillet 2026 (Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées (5.2))

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler. *Aucune*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du Mardi 07 Juillet 2026

2. DCM 2026.074 Subvention à l'association CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Toul & du Nord Toulais) (Finances locales – Subventions (7.5))

Monsieur le Maire rappelle les règles précédemment fixées sur les conditions d'octroi de subventions aux associations selon leur degré d'implication dans le village et pour un montant oscillant entre 50 et 250 Euros.

Il expose qu'une demande de soutien financier a été formulée par l'association CPTS afin de soutenir le déploiement de la CPTS sur le territoire de TOUL et Nord toulais avec pour objectif de :

- Améliorer l'accès aux soins
- Organiser des parcours pluriprofessionnels pour les patients
- Développer des actions territoriales de santé
- Contribuer à apporter une réponse en cas de crise sanitaire

Considérant l'intérêt public local de cette démarche pour la santé des habitants, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention d'un montant de 100 euros (cent euros) à ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € (cent euros) à l'association CPTS .

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire 65748

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente décision.



3. DCM 2026.075 Approbation du devis INCIPIT AD EXPLICIT pour la restauration du Tableau d'honneur (Finances locales – Divers (7.10))

Le Maire expose au Conseil municipal que :

- L'association l'Echineau et la commune envisagent de réaliser la restauration du Tableau d'Honneur commémoratif de la Grande Guerre.
- Un devis a été établi par l'entreprise INCIPIT AD EXPLICIT n° 146-0526 en date du 08 mai 2026 pour un montant total de 1 513.50 € (Mille Cinq Cent Treize Euros et Cinquante Cents).
- Il est proposé de répartir le financement de cette dépense à hauteur de 50 % à la charge de la commune et de 50 % à la charge de l'association l'Echineau, soit un montant de 756.75€ pour chacune des deux parties.
- Une convention de reversement/refacturation formalisera cet engagement croisé entre la commune et l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

DÉCIDE :

D'APPROUVER le projet présenté ainsi que le devis afférent de l'entreprise INCIPIT AD EXPLICIT n° 146-0526 en date du 08 mai 2026 pour un montant total de 1 513.50 € (Mille Cinq Cent Treize Euros et Cinquante Cents).

D'AUTORISER le mandatement de la dépense totale par la commune sur le budget communal compte 61558, soit 1 513.50 € (Mille Cinq Cent Treize Euros et Cinquante Cents).

- **D'AUTORISER** la refacturation de la moitié de la dépense à l'association Echineau, soit la somme de 756.75€, par l'émission d'un titre de recettes correspondant.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec l'association l'Echineau et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. DCM 2026.076 Acquisition Parcelles ZM6 – ZM 59 - ZM 60 – Lieu dit La Vieux Pré (Domaine et Patrimoine - Acquisitions (3.1))

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n°2026.072 en date du 07 Juillet 2026, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement des démarches en vue de l'acquisition des parcelles de terrain suivantes :

- Parcelles cadastrées section **ZM 6 d'une surface de 570 m²– ZM 59 d'une surface de 425 m² et ZM 60 d'une surface de 55 m² situées La Vieux Pré**

Monsieur le Maire expose aujourd'hui que les discussions et les démarches d'évaluation ont abouti, et qu'il convient de fixer formellement le tarif de cette acquisition. Les parcelles sont proposées à l'achat pour un montant total de 1 400 euros (mille quatre cents euros).

Il est proposé au Conseil municipal de valider ce tarif et de conférer au Maire tous les pouvoirs nécessaires pour finaliser la transaction notariale.



Décision du Conseil municipal Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Prend acte** du terme des démarches d'acquisition des parcelles cadastrées ZM6 – ZM 59 et ZM 60
- **Fixe** le prix d'acquisition de ladite parcelle à la somme forfaitaire de 1 400 euros (mille quatre cents euros).
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition au tarif susmentionné.
- **Dit que** la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre **2112** – Terrain de voirie.

5. DCM 2026.077 Demande de subvention auprès du dispositif Sylv'ACCTES pour la réalisation de travaux sylvicoles (Finances locales – Subventions (7.5))

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune possède des parcelles forestières cadastrées 54288 000 D 196 , d'une superficie totale de 219 Ha79a.

Afin d'améliorer la gestion durable de cette forêt, la commune envisage de réaliser des travaux sylvicoles relevant de **l'itinéraire technique n°03 Amélioration et Diversification du peuplement à dominante chêne** et plus particulièrement l'entretien de cloisonnements pour les unités de gestion 11 – 25rt et 28 rt pour une surface de 17ha38.

Le coût prévisionnel total de ces travaux selon Devis ONF n° DEC-26-866514-00639073/13889 du 19/06/2026 s'élève à la somme de 1 221.78 € HT (soit 1 343.96 € TTC).

Le dispositif partenarial et financier **Sylv'ACCTES** permet de subventionner ce type d'intervention en forêt publique à hauteur de 50 % du montant HT des travaux éligibles, soit 610.89 € HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter l'attribution de cette aide financière et de s'engager à maintenir l'itinéraire sylvicole retenu pendant une durée minimale de 10 ans sur les parcelles concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Valide** la réalisation des travaux sylvicoles sur la forêt communale parcelles cadastrées 54288 000 D 196 – unité de gestion 11 – 25rt et 28 rt pour une surface de 17ha38 selon **l'itinéraire technique n°03 Amélioration et Diversification du peuplement à dominante chêne**
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant estimé à 1 221.78 € HT (soit 1 343.96 € TTC)..
- **Sollicite** auprès de l'association Sylv'ACCTES l'attribution de la subvention maximale au titre de ce dispositif, soit 610.89€ HT.
- **S'engage** à respecter le cahier des charges de l'itinéraire sylvicole choisi et à maintenir les engagements de gestion durable sur les parcelles concernées pendant une durée de 10 ans.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions, dossiers de demande et pièces justificatives (notamment les factures acquittées) nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et au versement de la subvention.



6. Choix du prestataire pour l'installation d'un système de climatisation et attribution du marché (Finances locales – Divers (7.10))

Les différents devis ont été transmis préalablement à tous les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un système de climatisation dans les locaux communaux :

- Les 2 logements Rue de la Cure
- la salle polyvalente - 32, Rue de la Méselle
- le secrétariat de la Mairie, 28, Rue de la Méselle,

Dans le cadre de ce projet, plusieurs entreprises ont été consultées afin de présenter des propositions techniques et financières, à savoir TOUL ELEC – EGD VALLAT – F2E – Meilleur Habitat Français. L'entreprise TOUL ELEC nous informe ne pas réaliser ce type de prestation.

Faute de réception des devis nécessaires à l'évaluation financière du projet, le Conseil décide d'ajourner la délibération sur ce point à une séance ultérieure.

7. DCM 2026.078 Modification de l'adresse de la mairie et transfert du bureau de vote (Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public (3.5))

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison de la réhabilitation du bâtiment ancienne école, le siège de la mairie est transféré dans de nouveaux locaux situés au **28, Rue de la Méselle**, à compter du **1^{er} Novembre 2026**.

Cette nouvelle localisation entraîne de fait la nécessité de modifier l'adresse officielle de la commune auprès de l'ensemble des services de l'État, des partenaires institutionnels, ainsi que sur tous les actes et documents officiels.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que ce changement de site implique également le transfert du bureau de vote unique, qui sera désormais installé au sein de ce nouveau bâtiment, à l'adresse susmentionnée, dans des locaux adaptés pour garantir l'accessibilité aux électeurs et le bon déroulement des scrutins.

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider officiellement ce changement d'adresse administrative et de transférer le bureau de vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Approuve** le transfert du siège de la mairie au 28, Rue de la Méselle – 54 200 LAGNEY, à compter du **1^{er} Novembre 2026**.
- **Décide** en conséquence de fixer la nouvelle adresse officielle de la commune à cette même localisation.
- **Valide** le transfert du bureau de vote communal dans ces nouveaux locaux, sis 28, Rue de la Méselle – 54 200 LAGNEY - salle du conseil/multifonctionnelle.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'État (Préfecture, INSEE, etc.) et des organismes partenaires pour notifier ce changement d'adresse et mettre en conformité la carte électorale.



8. DCM 2026.079 Destination des coupes forestières 2027 (Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine privé (3.6))

La proposition des coupes 2027 transmise par l'ONF a été transmise préalablement à tous les membres du Conseil Municipal

L'état d'assiettes Année 2027 proposé par l'ONF est le suivant:

	Etat d'Assiette Année 2027 UT DU TOULOIS	Forêt n° 21/39 LAGNEY	COMMUNE DE LAGNEY 32 RUE DE LA MESSELLE 54200 LAGNEY
---	---	--------------------------	--

Coupes hors aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - DE = délivrance (affouage) - CVD = Contrat de Vente Délivrance – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
Hors plan	Attente sans traitement défini	HA1	Conversion de TSF de BO.	0,40	0,40	16,0	BF/DE
Hors plan	Régénération	8 rt	Coupe sanitaire	11,22	2,00	120,0	BF/DE
Hors plan	Amélioration	1 j	Première éclaircie	10,15	4,56	91,2	CVD

	Etat d'Assiette Année 2027 UT DU TOULOIS	Forêt n° 21/39 LAGNEY	COMMUNE DE LAGNEY 32 RUE DE LA MESSELLE 54200 LAGNEY
---	---	--------------------------	--

Coupes de l'aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion – Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF = Taillis sous futaie

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - DE = délivrance (affouage) - CVD = Contrat de Vente Délivrance – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Dés. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits vendus
Instanciée	Régénération	25 re	Définitive	3,35	3,35	167,5	BF/DE
Instanciée	Régénération	28 re	Définitive	3,06	3,06	153,0	BF/DE
Instanciée	Régénération	35	Secondaire	12,42	7,00	140,0	DE
CPAF	Irrégulier	3 i	Irrégulière de BO	12,05	12,05	433,8	BF/DE
CPAF	Amélioration	21 a1	Coupe sanitaire	12,27	12,27	184,1	BF
CPAF	Amélioration	16 i	Irrégulière de BI	11,67	11,67	291,8	BF
CPAF	Amélioration	38 a3	Amélioration de BI	5,17	5,17	180,9	CVD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- 1- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 présenté hormis pour l'UG 38_a3 pour lequel il est décidé de modifier le mode de vente : affouages (DE) au lieu de CVD et de reporter la vente à 2028
- 2- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus pour 2027 (hormis UG 38_a3).

9. DCM 026.080 Adoption du rapport de gestion exercice 2025 SPL X DEMAT (Autres domaines de compétences des communes (9.1))

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été transmis préalablement à tous les membres du Conseil Municipal

Par délibération du **27 Octobre 2017 – DCM 2017.033** notre collectivité a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...



A présent, en application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient pour chaque collectivité actionnaire de la société, de se prononcer après un débat, sur le rapport écrit qui lui est soumis par son représentant au Conseil d'administration, comprenant notamment des informations générales sur les modifications des statuts et des éléments financiers.

Par décisions du 3 mars 2026, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa quatorzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 30 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2025 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

L'assemblée délibérante de chaque actionnaire doit examiner à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 487 au 31 décembre 2025),
- un chiffre d'affaires de 1 494 889 €,
- et un résultat de 242 359 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire et par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et des développements ainsi que par la rémunération plus conséquente de placements bancaires mais également en 2025, par la vente moindre de certificats électroniques durant l'année pré-électorale et par la hausse des dépenses de salaires et de charges sociales compte tenu du renforcement de l'équipe de salariés de la société, réalisé pour maintenir voire renforcer la qualité de service proposée aux actionnaires.

Par ailleurs, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, a décidé de modifier les statuts de la manière suivante :

- porter à 85 ans, l'âge maximum possible d'exercice de leurs fonctions, pour les dirigeants de la Société (administrateur personne physique ou pour le représentant d'une personne morale administrateur, Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeur Général Délégué...) ;
- confier au même élu (dans l'hypothèse où le nombre de sièges au conseil d'administration ne suffit pas à assurer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital), la représentation au Conseil d'administration et la présidence d'une assemblée spéciale

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.



DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport écrit soumis par le représentant de la collectivité au Conseil d'administration, contenant de gestion dudit Conseil et les modifications apportées aux statuts,

Le Conseil municipal, après examen, décide **à l'unanimité** d'approuver ledit rapport écrit, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

10. DCM 026.081 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (Finances locales - Fiscalité (7.2))

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux, les critères d'appréciation de la vacance ainsi que les objectifs poursuivis par ce dispositif fiscal.

Considérant que la commune de LAGNEY ne se situe pas dans un secteur géographique caractérisé par des tensions particulières sur le marché du logement (absence de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande) ;

Considérant que la situation du parc immobilier local ne justifie pas la mise en œuvre d'une mesure fiscale dissuasive de cette nature sur les logements vacants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**

DÉCIDE :

- **De ne pas instituer** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de LAGNEY.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

11. DCM 026.082 Renouvellement de la convention quadriennale CTJEP – Territoire Nord Toulais Familles Rurales (Autres domaines de compétences des communes (9.1))

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de renouvellement de la Convention Territoriale Jeunesse et Éducation Populaire (CTJEP) – Territoire Nord Toulais, animée par la Fédération Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle.

Exposé des motifs : La convention quadriennale actuellement en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2026. Le projet Territoire Nord Toulais (TNT), déployé depuis 25 ans, présente un bilan très positif pour la commune et ses habitants :

- **Jeunesse** : accompagnement vers l'autonomie, séjours, projets culturels et sportifs, ateliers de prévention numérique et intégration des jeunes aux instances de suivi.
- **Intergénérationnel et culture** : animation de tiers-lieux éphémères, été culturel et déploiement de l'action « Pas de portes » auprès des seniors isolés (Prix régional des Solidarités 2025).
- **Soutien aux familles** : Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et ateliers de parentalité.

L'évaluation du projet présentée le 16 juin 2026 à Laneuveville-derrière-Foug démontre l'intérêt direct de cette animation de territoire. Pour faire face à l'évolution des charges et maintenir la qualité de l'accompagnement, une revalorisation de la participation financière de la commune est sollicitée pour la période 2027-2030, à hauteur de 336.30 € par an, ce qui porte la participation annuelle à 3 842.52 € (auparavant fixée à 3 506.22 €).

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la demande de délibération pour le renouvellement de la convention quadriennale CTJEP – Territoire Nord Toulinois transmise par la Fédération Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle, Considérant la demande du Conseil départemental de recevoir la délibération communale avant le 1er octobre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité décide :**

- **D'approuver** le renouvellement de la Convention Territoriale Jeunesse et Éducation Populaire (CTJEP) – Territoire Nord Toulinois avec la Fédération Familles Rurales pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.
- **D'approuver** la participation financière de la commune à hauteur de **3 842.52 €** par an pour la durée de la convention.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif (Compte 65568) de la commune pour chacune des années concernées.
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention quadriennale CTJEP ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

Informations

- Transfert pouvoir de police spéciale à la CC2T (Publicité extérieure)
- Demande de subvention AEIM
- Pass jeunes – Participation communale?
- Informations Eglise / Bâtiment Socio-culturel
- Devis MMD pour réfection du pont Ruelle Racheuse
- Charges Loyer – Logements Rue de la Cure
- Diverses démarches pour Bâtiment Mairie – MAM
- Rapport d'activité 2025 CC2T
- Emplois jeunes prochaines vacances
- Mise à jour Inventaire (Ex: logements seniors)
- Démarches en cours LOSANGE / ORANGE
- Commission travaux du 30 Septembre 2027 (Perspectives 2027)
- Suite visite Lieutenant BAYETTE SDIS
- Devis en cours – Route de BOUVRON et Route de la Charme
- Réunions publiques : Cimetière le 07 Octobre 2026 à 20h00
Traversée du village le 19 Octobre 2026 à 20h00
- Prochains conseils municipaux : Jeudi 22 Octobre 2026 à 20h00
Mardi 15 Décembre 2026 à 20h00

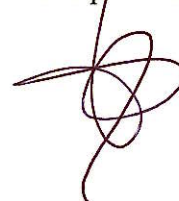
Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Jacques MATHIEU, en sa qualité de Maire de Lagney, clôture le Conseil Municipal à **22h08**

Pour affichage, le 15 Septembre 2026

La secrétaire de séance
Océane BERTRAND



Le Maire
Jacques MATHIEU



PV du 7^{ème} CM du 14/09/2026